



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 août 2016

Communiqué de presse

Les élections des représentants à la chambre des Métiers et de l'Artisanat se dérouleront du 1^{er} au 14 octobre 2016.

Les candidatures pour les élections à la chambre de Métiers et de l'Artisanat sont à déposer à la Préfecture - Rue Louis Blanc - Bureau des Élections, aux heures d'ouverture des bureaux, du **jeudi 1er septembre 2016 au lundi 12 septembre 2016 12h00**

- Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16h 30.
- Mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12h 30.
- Lundi 12 septembre de 8 h 30 à 12h 00

Chaque liste doit faire l'objet d'une déclaration écrite et comprendre au moins 35 candidats. Elle doit comporter au moins 04 candidats pour chacune des catégories d'activité (alimentation, bâtiment, fabrication, services) parmi les 18 premiers candidats. Elle doit comporter également au moins 01 candidat inscrit dans la section métiers d'art du répertoire des métiers parmi les 07 premiers candidats.

Les documents nécessaires au dépôt des candidatures sont disponibles au bureau des Élections et sur le site de la préfecture : www.martinique.pref.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*